agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org
Fondata nel 1927

ASIE/PAKISTAN - Relaxe pour les extrémistes coupables de l'incendie du quartier chrétien et renvoi en jugement de l'homme accusé de blasphème

Lahore (Agence Fides) – Des centaines d'hommes qui incendièrent le quartier chrétien de Lahore connu sous le nom de Joseph Colony ont été relâchés par la police, sachant que sur un total de 83 identifiés et arrêtés, 31 ont obtenu la liberté provisoire sous caution. Par ailleurs, Sawan Masih, le chrétien faisant l'objet de fausses accusation de blasphème pour avoir prétendument insulté le prophète Mahomet – affaire qui fournit le prétexte à la violence de masse contre la Joseph Colony – sera quant à lui jugé en prison pour blasphème. Cette flagrante contradiction concernant le cas judiciaire flagrant qui a occupé pendant des mois l'opinion publique au Pakistan fait discuter, soulevant l'indignation et les protestations de l'Eglise, de la société civile et d'une partie du monde politique. Sawan Masih avait été accusé de blasphème et, suite à son inculpation, le 9 mars 2013, une foule de près de 3.000 musulmans avait attaqué l'ensemble du quartier où il vivait, incendiant deux églises et environ 178 maisons de familles chrétiennes (voir Fides 09, 11 et 13/03/2013). Au cours de ces derniers mois, le gouvernement du Pendjab s'était engagé à dédommager les familles et à reconstruire les maisons mais la question de l'impunité demeure une plaie béante.
« La majeure partie des personnes qui ont été arrêtées par la police ont été déclarées innocentes par ces mêmes autorités et immédiatement relâchées soit en ayant recours à la corruption, soit par le biais de pressions politiques. L'enquête se poursuit et 31 personnes arrêtées ont obtenu la liberté sous caution » explique à Fides Maître Naeem Shakir, avocat chrétien de Lahore. Entre temps, un recours a été introduit contre les mesures de liberté provisoire adoptées par la Haute Cour de Lahore.
Maître Shakir fait partie du collège des défenseurs de Sawan Masih, lequel sera jugé en prison pour raisons de sécurité. On craint en effet qu'il ne fasse l'objet d'une exécution sommaire, comme cela a été le cas dans de nombreux autres cas de supposé blasphème au Pakistan. « Masih est totalement innocent. Le procès vient à peine de commencer et la prochaine audience aura lieu le 12 juin » explique l'avocat. Le collège des défenseurs a retiré la demande de liberté sous caution suite aux menaces parvenues à l'encontre de Masih, préférant que l'homme demeure en réclusion et soit jugé en prison. « Il s'agit de deux cas différents : le premier se base sur la loi anti-terrorisme, l'autre sur la loi sur le blasphème. Mais ils constituent un signe du mauvais fonctionnement à caractère discriminatoire du système judiciaire au Pakistan » remarque Maître Shakir.
Selon la plainte enregistrée, le musulman Shahid Imran a entendu Sawan Masih utiliser des termes méprisants à l'encontre du prophète Mahomet, raison pour laquelle Masih se trouve être inculpé sur la base de l'article 295c du Code pénal pakistanais (l'un des articles de ce qu'il est convenu d'appeler loi sur le blasphème) qui prévoit notamment la peine de mort. (PA) (Agence Fides 06/06/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it